Numéro 13 / septembre 2015

Initiative actualité de protection

OUI À LA PROTECTION
contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire

Toni Bortoluzzi
Conseiller national UDC, ZH

La signification d'une initiative populaire

Avec 100'000 signatures, les électeurs de notre pays ont la possibilité de proposer des corrections ou compléments dans la constitution, ce grâce à une initiative populaire. Il s'agit le plus souvent de corriger ce que l'on ressent comme des dérives sociales ou économiques. Pour l'«élite» auto-proclamée et ceux qui se pensent «détenteurs du pouvoir» à Berne, il est désagréable d'être exposé au contrôle de la population par le biais de l'initiative populaire.

L'initiative de protection s'insère de manière naturelle parmi d'autres initiatives populaires qui n'ont fait qu'essayer précisément d'empêcher ou d'annuler ces dérives. Cette initiative n'a pas échoué à produire son effet. De manière préventive, on a réussi à empêcher une éducation sexuelle ou pédagogie sexuelle marquée par l'erreur et déjà mise sur les rails. Cette initiative populaire est un instrument politique pour sensibiliser le Conseil fédéral et le Parlement à un problème et les conduire à rectifier la trajectoire. Le but poursuivi a été atteint – provisoirement.

La révolution sociale marquée par l'idéologie du genre et qui aurait dû commencer avec la nouvelle pédagogie sexuelle qui a été empêchée, n'est pas pour autant neutralisée, loin s'en faut. Pour présenter toutes les formes de sexualité comme étant d'égale valeur, les tenants de l'idéologie du genre poursuivront probablement leurs efforts en vue d'enlever tout pouvoir aux parents dans ces questions.

Dans cette phase, retirer l'initiative fut la bonne solution, car il est difficile de rendre compréhensible une mesure préventive. De plus, un rejet aurait suscité l'impression que l'éducation sexuelle n'était plus en premier lieu l'affaire des parents, mais des seuls «spécialistes». C'est ce qu'il fallait empêcher.

Toni Bortoluzzi,
Conseiller national

Une éducation sexuelle «adaptée à l'âge»

En 2011, l'OFSP annonça pour la première fois l'instauration, dans toute la Suisse, de l'éducation sexuelle dès l'école maternelle. Le canton de Bâle-Ville se proposa comme terrain d'essai pour tester cette disposition et mit en œuvre les instructions du «Centre de compétences ‹éducation sexuelle› à l'école› de Lucerne», créé par l'OFSP. Entre-temps, sous la pression populaire, on a fait marche arrière: le centre de compétences a été fermé, et le plan d'études pour la Suisse alémanique (Lehrplan 21), en vigueur à Bâle-Ville depuis août 2015, ne prévoit pas d'éducation sexuelle avant l'âge de 10 ans. Et pourquoi? Parce qu'à ce jeune âge, l'éducation sexuelle est inutile et néfaste, comme le démontrent les experts suivants.

Christine Roth-Schwendener, enseignante à l'école primaire, canton de Schaffhouse

« Les abus sexuels contre des enfants peuvent détruire des vies entières, même si les victimes n'en meurent pas sur-le-champ. Aussi sommes-nous d'autant plus tenus de pratiquer la prévention avec grande prudence, afin que, quelquefois malgré toute notre bonne volonté, nous n'aggravions davantage la situation des enfants ayant besoin de protection. Une éducation sexuelle prématurée des petits enfants est absolument erronée. Ces questions ne peuvent encore être correctement appréhendées et intégrées par de petits enfants, elles les troublent bien plus qu'elles ne les aident. Il existe beaucoup de mesures de prévention adaptées au stade d'évolution de l'enfant et l'aidant surtout à percevoir ses propres frontières ainsi que celles de l'extérieur, et lui apprenant à dire de lui-même oui ou non. »

Gudrun Koller-Kausler, enseignante dans le primaire et éducatrice spécialisée, canton de Zurich

« Durant plus de 40 ans, j'ai travaillé avec des enfants et adolescents à Zurich. Pour de petits enfants, la sexualité n'est tout simplement pas un sujet. Les confronter trop tôt à la sexualité est une atteinte très grave à la personnalité et peut, pour un enfant, être aussi dommageable qu'un abus sexuel. Cela vaut aussi pour ce qu'on appelle l'éducation sexuelle scolaire ‹adaptée à l'âge› dès l'entrée à la maternelle. »

Sabina Geissbühler-Strupler, Grande Conseillère du canton de Berne, enseignante dans le primaire, monitrice de gymnastique et de sport

« On veut que le fait de toucher les zones intimes et ‹jouer au docteur› fasse perdre à l'enfant toute forme de pudeur. Je conteste que cela contribue à empêcher des agressions sexuelles. C'est un affront envers tous les parents qui, avec délicatesse, amour et responsabilité, amènent leurs enfants à connaître des questions sexuelles. »

Hans Kaufmann, enseignant dans le primaire et le secondaire, canton de St-Gall

« J'ai une expérience de 30 ans. La loi sur l'enseignement obligatoire (Volksschulgesetz à SG, ZH, TG e.a.: § 2 et 3) fixe sans ambiguïté le cadre de la responsabilité éducative: on y lit ‹L'école seconde les parents dans leur tâche éducative›. En effet, ni l'école, ni le Conseil fédéral ne peuvent endosser la responsabilité d'une faute grave

dès l'école maternelle, cela n'existe pas!

commise par un adolescent. Ces instances ne peuvent donc pas dénier aux parents, sous prétexte de protection de l'enfant, le droit de dispenser individuellement une information sexuelle. »

Kurt Frei, chef du service jeunesse de la Police de Bâle-Campagne

Interrogé par «l'Initiative de protection – Actualité», Frei explique que pour les classes d'âge de la maternelle et du primaire, aucune structure de prévention des abus sexuels n'est prévue à l'échelle nationale. Ce n'est qu'à partir du secondaire que, de conserve avec le Ministère public, le Service jeunesse propose un module de protection de la jeunesse concernant des questions comme le sexting sur internet.

Hanspeter Kumli, chef de l'Education routière – Police de Bâle-Campagne

Au téléphone, Kumli explique que s'il s'agit de la sécurité sur le chemin de l'école, la police met en garde les enfants: ils doivent éviter de se laisser aborder par des inconnus ou même d'accepter des cadeaux. Il insiste: du point de vue du développement psychologique, il n'est absolument pas possible, face aux petits enfants de la maternelle, d'entrer plus avant les détails de cette problématique. Seule l'évocation de faits marquants peut les aider dans leur progression.

Dans le bulletin d'information du Concordat de Police de la Suisse du Nord-Ouest «Protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels» pour l'information préventive des enfants sur les dangers sexuels, on affirme expressément: «D'un point de vue pédagogique, c'est l'affaire des parents».

Tabea Freitag, psychologue diplômée et traumatologue, Hanovre, Allemagne

« Depuis des années, il existe des matériaux et concepts bien éprouvés qui réussissent sans aucun recours à une information sexuelle explicite. Il s'agit de la perception et de la fixation de frontières: donc, ne pas se sentir obligé de se laisser toucher ou saisir. Il s'agit aussi des bons et mauvais secrets etc., mais jamais de représenter en détail un rapport sexuel, entre autres pratiques, ce qui, au contraire, blesse la pudeur des enfants, transgresse leurs frontières et ainsi favorise finalement l'abus sexuel. Les standards de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) veulent promouvoir la masturbation et le jeu du docteur dès la naissance et l'école maternelle, arguant que ‹ce comportement sexuel entre enfants favorise l'apprentissage de normes et de valeurs›. Les normes qu'ils apprennent ainsi sont le fait d'user les uns des autres. Cette forme d'éducation sexuelle dès la maternelle ne fait pas que favoriser l'abus sexuel, C'EST un abus sexuel! De plus, les enfants ne sont pas en mesure d'intégrer les informations fournies par une éducation sexuelle prématurée; ils sont donc troublés, subissent une sexualisation précoce et par là même deviennent vulnérables à d'autres transgressions.» »

Changement de stratégie: Le Comité fonde l'«Association Initiative de protection»

Le comité d'initiative «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire» a fait savoir, le 14 juillet 2015, qu'il retirait son initiative populaire, car il avait acquis la conviction d'avoir déjà atteint nombre d'objectifs, et qu'il était plus judicieux de ne pas viser une décision à court terme dans les urnes, mais de rassembler ses forces dans le cadre d'une campagne à long terme revêtant une fonction de protection.

Pour soutenir cette décision de retirer l'initiative populaire et de faire du comité une association, il y avait non seulement la grande majorité des membres du comité, mais également, outre nombre de membres actifs dans notre combat, des experts en communication et des juristes. La transformation du comité en «Association Initiative de protection» revêtant une fonction de protection, fera qu'à l'avenir, cette association pourra, dans toute la Suisse, combattre efficacement les abus intervenant dans le cadre de l'éducation sexuelle. Les préparatifs préalables à la fondation de cette association vont bon train. L'assemblée constitutive se tiendra en janvier 2016. D'autres informations à ce sujet vous seront communiquées en temps utile.
Depuis le lancement, en 2012, de l'initiative populaire «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire», le comité a déjà à son actif nombre de résultats positifs:

1. Le grand public a été sensibilisé au fait que l'OFSP et d'autres organisations veulent instaurer l'éducation sexuelle en Suisse.

2. La Confédération (Conseil fédéral, Administration, Conseillers nationaux et aux Etats) et les cantons (Conseillers aux Etats et Administration) ont été amenés à se pencher sur la question de l'instauration de l'éducation sexuelle dès l'école maternelle. L'aboutissement de l'initiative, avec 110 000 signatures légalisées, montre clairement que la population n'accepte tout simplement pas l'instauration rampante de cet enseignement.

3. Autre résultat: le matériel pornographique a été enlevé des «sex-boxes» bâloises destinées aux écoles maternelles et aux écoles primaires, l'appellation «sex-box», peu soucieuse de la sensibilité des enfants, a été changée, et finalement, les sex-boxes ont été totalement éliminées.

4. À la Haute école pédagogique de Lucerne, Le «Centre de compétences éducation sexuelle à l'école», créé à l'instigation de l'OFSP, a été fermé, et l'OFSP une fois de plus renvoyé dans les cordes.

5. Lors de l'établissement du Plan d'études pour la Suisse alémanique (Lehrplan 21), on a veillé à ne prévoir aucune unité d'éducation sexuelle pour les enfants n'ayant pas encore 10 ans. Dans l'ensemble du Plan d'études, on a renoncé à l'emploi du terme idéologiquement marqué de «Genre».

Grâce à cette association dirigée avec compétence et efficacité, le combat contre la sexualisation dans les écoles publiques en Suisse continuera d'être mené avec succès.

Peter Föhn, Conseiller aux Etats

« En tant qu'homme politique national, je peux dire que l'initiative populaire ‹Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire› a produit tout son effet dans la Berne fédérale. Mais à l'avenir aussi – en particulier dans les cantons – il faudra notre participation à tous pour pouvoir stopper de telles dérives. L'‹Association Initiative de protection›, bientôt fondée, s'engagera pour le bien de nos enfants à l'école. »

Les électeurs suisses contre l'éducation sexuelle obligatoire (ES) dès la maternelle

Une enquête représentative sur le thème de l'éducation sexuelle (ES), menée en juin 2015 dans toutes les régions de la Suisse auprès des électeurs résidents, confirme que les électeurs suisses refusent une éducation sexuelle obligatoire. Du 8 au 13 juin 2015, DemoSCOPE, institut réputé ayant son siège à Lucerne, a questionné en tout 1'168 personnes. Dans ce numéro, nous vous présentons des éléments importants de cette enquête.

Une première question concernait l'approbation ou le refus de l'éducation sexuelle obligatoire dès l'école maternelle.

Une nette majorité (74%) refuse une ES obligatoire dès l'école maternelle, soit en arguant toujours de la nécessité qu'une dispense soit possible (27%), ou que cet enseignement obligatoire doit être subordonné au degré scolaire.

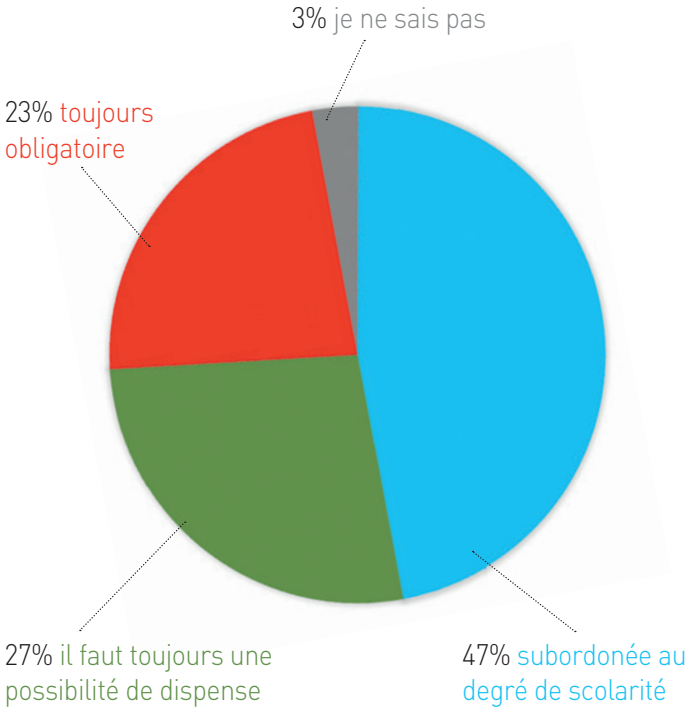

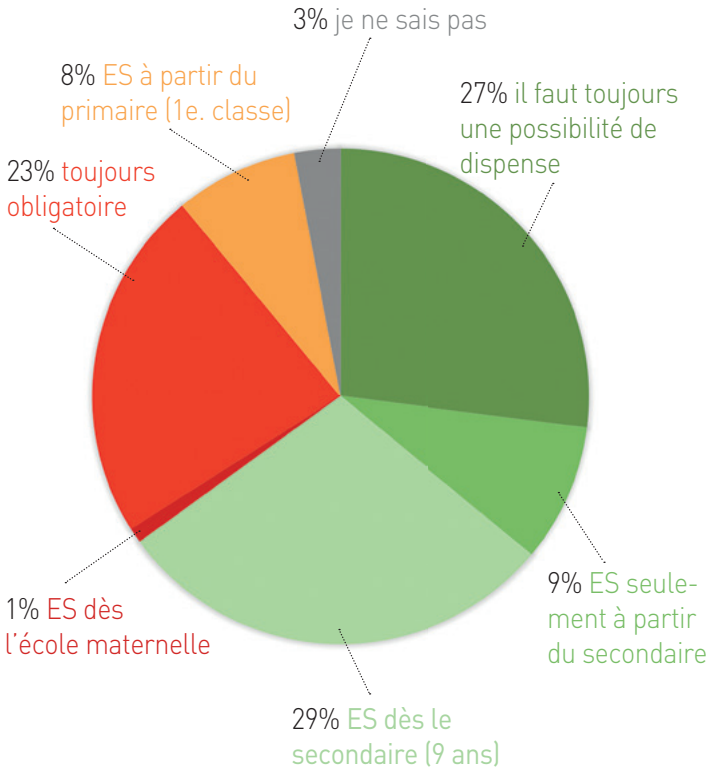

La deuxième question concernant concrètement le degré scolaire à partir duquel l'éducation sexuelle doit être obligatoire.

Une nette majorité (65%) s'oppose à une ES obligatoire avant l'âge de neuf ans (dans le secondaire). Les personnes interrogées refusent nettement un caractère obligatoire de l'ES à l'école maternelle et à l'école primaire.

Ces questions montrent qu'actuellement, les objectifs formulés par l'initiative populaire sont soutenus par une majorité des électeurs. L'«Association Initiative de protection», qui sera bientôt fondée, s'engagera – avec votre aide – pour empêcher que, même à l'avenir, le programme controversé et répugnant de l'OFSP en vue d'une éducation sexuelle dès l'école maternelle ne soit instauré.

Fondation de l'«Association Initiative de protection»

La fondation de l'«Association Initiative de protection» est la première étape en vue de poursuivre les objectifs de l'initiative populaire «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire». Cette association devra surveiller le développement ultérieur de l'éducation sexuelle en Suisse et prendre les mesures nécessaires pour empêcher les dérives. Les informations voulues seront adressées en temps utile aux lectrices et lecteurs.

La revue trimestrielle «Initiative de protection – Actualité» continuera de paraître en tant que bulletin de l'association et des extraits en seront publiés sur la page d'accueil Internet de l'association. L'association aura la capacité de lancer initiatives et référendums et pourra exercer efficacement sa fonction de protection. Les missions de l'association sont les suivantes:

- **Vous aider au cas où, en milieu scolaire ou dans votre entourage, on dispense une éducation sexuelle choquante, et prendre les mesures nécessaires.**
- **Effectuer le travail de relations publiques à ce sujet.**
- **Observer les activités du lobby de l'«information sexuelle» et en parler.**
- **Informer sur les projets choquants de l'Office fédéral de la santé publique et de ses organisations auxiliaires comme «SANTÉ SEXUELLE Suisse » ou «Aide suisse contre le SIDA».**

Vous même pouvez nous aider à protéger nos enfants fréquentant l'école obligatoire contre l'«éducation sexuelle» dès l'école maternelle. Ensemble, nous pouvons combattre avec succès – et gagner!

Appel à dons:

Faites des dons pour la campagne contre l'éducation sexuelle dès l'école maternelle (voir aussi l'enquête sur le bulletin de versement).

Compte: CP 70–80 80 80–1

OUI À LA PROTECTION
contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire

Impressum:

Initiative de protection – actualité paraît chaque trimestre / **Abo**: CHF 10.–, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / **Edition et rédaction**: Comité interpartis «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire», case postale, 4142 Münchenstein, Tél. 061 702 01 00, Fax 061 702 01 04, info@initiative-de-protection.ch, www.initiative-de-protection.ch, **Compte postal**: 70-80 80 80-1 / © **Comité d'initiative** / **Images**: p. 1: fotolia; p. 2, 3,: Police à Bâle-Campagne; p. 4-6: m.à.d. / **Maquette**: GOAL AG für Werbung und Public relations, 8450 Andelfingen / **Impression**: Engelberger Druck AG, 6370 Stans.